

## PGRI 2022 - 2027

### 2<sup>nd</sup> LIVRET PGRI 2022-2027

<b>D</b>	<b>FICHES DE SYNTHÈSE DES STRATÉGIES LOCALES DE GESTION DES INONDATIONS - SLGRI</b>	<b>Audomarois - TRI Saint-Omer</b>	<b>6</b>
		<b>Delta de l'Aa – TRI Calais et Dunkerque</b>	<b>9</b>
		<b>Deûle-Marque – TRI Lille</b>	<b>13</b>
		<b>Escaut-Sensée – TRI Valenciennes</b>	<b>16</b>
		<b>Haute Deûle – TRI Lens</b>	<b>19</b>
		<b>Lys – TRI Béthune-Armentières</b>	<b>22</b>
		<b>Sambre – TRI Maubeuge</b>	<b>25</b>
		<b>Scarpe-Aval – TRI Douai</b>	<b>29</b>
		<b>Somme – TRI Abbeville et Amiens</b>	<b>32</b>

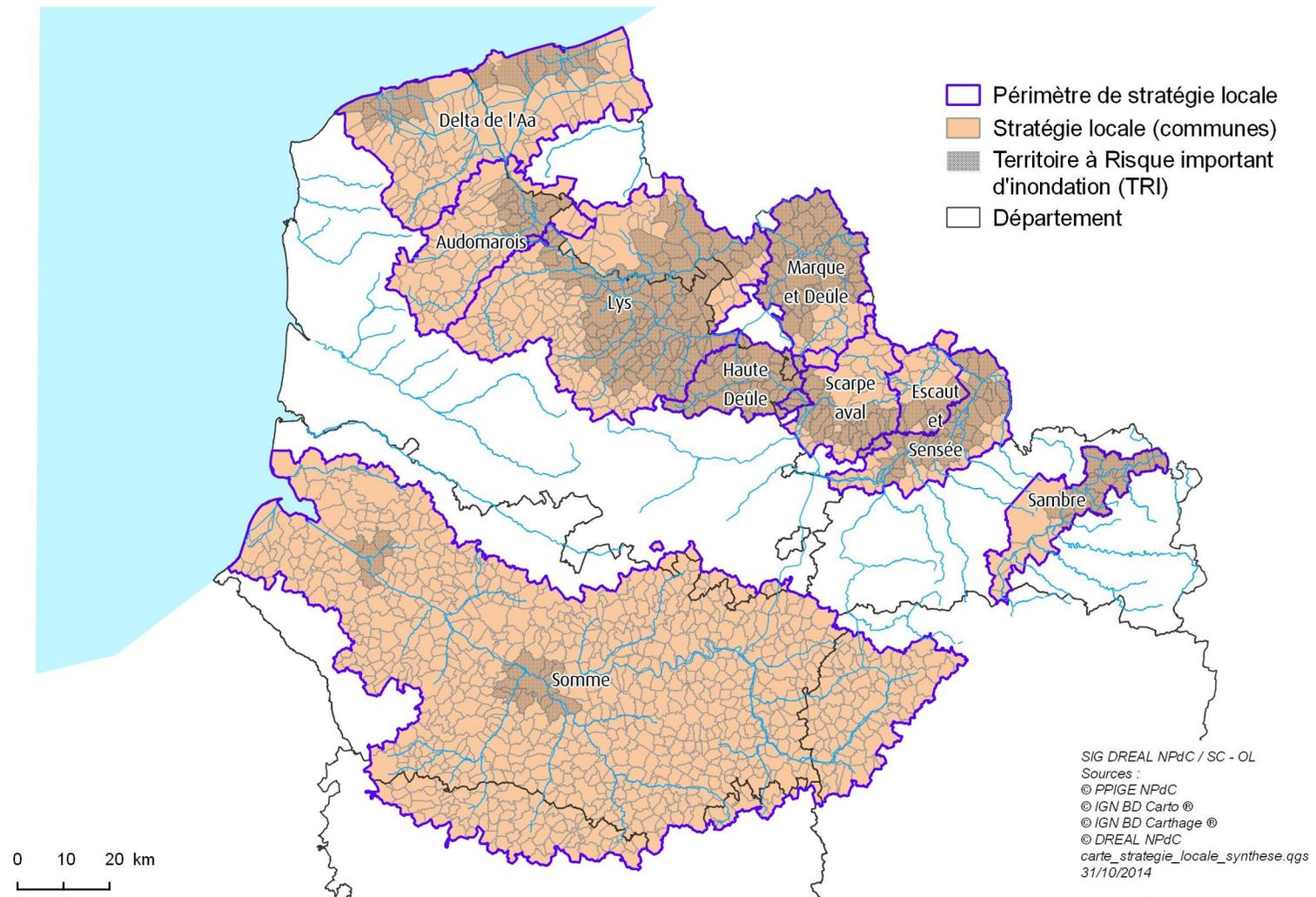


*Ce second livret comprend la partie E du Plan de Gestion des risques d’Inondation du bassin Artois-Picardie, le PGRI 2022-2027.*

*Il comporte les fiches de synthèse de présentation et de mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion des Risques d’Inondation, ou SLGRI, élaborées sur les périmètres des Territoires à Risques important d’inondation, les TRI.*



# Stratégie locale - carte de synthèse du bassin Artois-Picardie





## Structure porteuse et gouvernance de la SLGRI : le SmageAa

Le Syndicat a pour objet la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il porte des actions complémentaires de gestion des milieux humides et aquatiques, de prévention des inondations et d'amélioration et de transmission des connaissances. En ce sens, il s'inscrit dans la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois.

Le SmageAa est compétent :

- En matière de gestion des milieux aquatiques
- En matière de prévention et de défense contre les inondations
- En matière d'amélioration et de transmission des connaissances

Concernant les compétences en matière de prévention et de défense contre les inondations, le SmageAa exerce, suite à un transfert de compétences de ses membres, des missions générales qui correspondent à :

- La réalisation de toute étude ou de tous travaux (réduction ou atténuation) en matière de prévention et de défense contre les inondations pour mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du bassin versant de l'Aa ;
- Les études, l'entretien, la gestion et la restauration des Champs d'Inondation Contrôlée ;
- Études, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau et utiles à la protection du bâti contre les inondations (notamment désordres hydrauliques locaux et hydraulique douce) ;
- Au titre de la défense contre les inondations : la définition, les études, travaux, la gestion et l'entretien des aménagements hydrauliques.

Le SmageAa peut également intervenir par délégation de compétence, notamment concernant une mission relative à la défense contre les inondations qui ne serait pas comprise dans les compétences transférées. A ce titre, le SmageAa peut mener les études de définition des systèmes d'endiguement, mener des travaux et gérer des systèmes d'endiguement.

### Priorités identifiées cycle 1

Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité

Amélioration de la connaissance et culture du risque

Gouvernance

Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

Préparation à la gestion de crise et retour à la normale

### Objectifs cycle 1

1. Poursuivre l'amélioration de la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs ;

2. Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations ;

3. Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés ;

4. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques.

### **Contexte territoire :**

Le SmageAa est identifié comme porteur de projet du premier PAPI. La mise en œuvre de ce programme a débuté en janvier 2012 et a été achevée en décembre 2019.

Le pré-bilan (un bilan complet est en cours de préparation) de la mise en œuvre du PAPI achevé est développé ultérieurement dans le présent document.

### **Démarche stratégie du territoire :**

SMAGEAa :

réalisation du PAPI d'intention (2019-2024) dans la continuité du PAPI 1 pour :

– définir les futurs du système d'endiguement, conception des travaux de restauration sur les digues de la CAPSO) ;

– améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement, conception des travaux de ralentissement des ruissellements dans le périmètre du SAGE de l'Audomarois ;

– poursuivre les actions de culture du risque et de réduction de la vulnérabilité du bâti sur le territoire.

DDTM62 :

réalisation et approbation du PPRi du marais Audomarois ;

réalisation et approbation du PPRi des « pieds de coteaux »

### **Perspectives :**

Labellisation du PAPI 2 (2024)

Approbation et mise en œuvre du PPRi du Pieds de Coteaux des Wateringues sur la commune d'Eperlecques (2022)

Consultations officielles du PPRi du Marais Audomarois (2022)

Enquête publique, approbation et mise en œuvre du PPRi du Marais Audomarois (2023)



## Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

## SLGRI Delta de l'Aa

### Périmètre de la stratégie (carte)



### Chiffres clés

(Sources : EPRI-EAIP-Addendum)

	SLGRI Delta de l'Aa	TRI de Calais	TRI de Dunkerque
Superficie	104 communes	106 km <sup>2</sup>	163 km <sup>2</sup>
Date approbation/arrêté	10/12/14	26/12/12	26/12/12
Type d'aléa territoire	Submersion marine, débordement de la Hem et des watergangs et canaux, ruissellement en pieds de coteaux		
% territoire		87 %	86 %
Nombre d'habitants		96 000 habitants	183 000 habitants
% population potentiellement vulnérable		99 %	99 %
Principaux évènements	Février 1953 Décembre 2013		

### Structure porteuse et gouvernance de la SLGRI :

Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale est la structure porteuse du SAGE, de la SLGRI et du PAPI. Il couvre un **territoire urbain et rural** de plus de 700 000 habitants sur le littoral de la Côte d'Opale (Audomarois, Boulonnais, Calaisais, Dunkerquois, Montreuillois). Il compte parmi ses adhérents 11 EPCI du littoral, dont 6 communautés de communes, 4 communautés d'agglomération et 1 communauté urbaine, ainsi que les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, et le Conseil régional des Hauts-de-France.

Les EPCI ont pris la compétence GEMAPI. La maîtrise d'ouvrage est organisée sur une partie du PI (spécifiquement les grands ouvrages d'évacuation des eaux à la mer) par IIW (Institution Intercommunale des Wateringues). La gestion des cours d'eau est assurée au titre du PI par des ASA (sections de wateringues) mais le domaine de la gestion des milieux aquatiques reste partiellement repris par les EPCI. Elles sont aussi impliquées sur la gestion du trait de côte et la submersion marine avec le PMCO qui est une structure de coordination.

### Outils de mise en œuvre et autres planifications sur le territoire

**SAGE** : du Delta de l'Aa

**1 PAPI** (PAPI du Delta de l'Aa)

**4 PPRN approuvés** :

PPRL submersion marine du Calaisais ;

PPRL submersion marine\_Oye-Plage à Gravelines

PPRL Dunkerque-Bray-Dunes

PPRL « côtes à falaises »

PPRi de la Hem

**1 PPRi prescrit** : PPRi Pieds\_de\_coteaux

Service de Prévision des Crues : 2 stations sur la Hem

Concernant les interventions en zones humides et milieux littoraux, ces interventions sont assurées par les départements du Nord et du Pas-de-Calais et le Conservatoire du littoral.

### **Priorités identifiées cycle 1**

- Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité : améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement urbain et encourager le renouvellement urbain intégrant la construction d'un habitat résilient.
- Amélioration de la connaissance et culture du risque : poursuivre le travail d'acquisition et d'actualisation des connaissances, renforcer le travail de sensibilisation à la culture du « polder » et accompagner les communes dans la réalisation de leur DICRIM.
- Organisation de la gouvernance : Poursuivre la mise en œuvre du SAGE, impliquer les parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale et identifier et coordonner la maîtrise d'ouvrage opérationnelle à toutes les échelles.
- Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques : améliorer la maîtrise de l'aléa, mettre en place une reconquête intelligente des zones humides, généraliser les programmes de lutte contre l'érosion et le ruissellement en milieu rural, inciter en milieu urbain à la gestion à la parcelle des eaux pluviales et à la mise en place de techniques alternatives, poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de gestion des risques littoraux, enfin poursuivre les programmes actuels de réhabilitation et de renforcement des ouvrages hydrauliques les plus préoccupants.
- Préparation à la gestion de crise et retour à la normale : poursuivre l'amélioration du système de surveillance et d'alerte littoral, améliorer le contenu des PCS, promouvoir et accompagner la mise en œuvre d'outils de préparation à la crise, et mettre en place une réflexion concertée entre l'État, les collectivités et les gestionnaires d'ouvrages de gestion hydraulique afin d'anticiper les choix et arbitrages à prendre en période de crise.

### **Objectifs cycle 1**

1. Poursuivre le travail d'acquisition et d'actualisation des connaissances (diagnostic des ouvrages hydrauliques...),
2. Améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement urbain,
3. Mettre en place une réflexion concertée entre l'État, les collectivités et les gestionnaires d'ouvrages de gestion hydraulique afin d'anticiper les choix et arbitrages à prendre en période de crise,
4. Initier une réflexion concertée pour identifier les zones d'inondation préférentielles et des ZEC à préserver voire restaurer en priorité,
5. Impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale.

## Contexte territoire :

Le territoire est occupé par plus de 400 000 personnes, principalement sur la frange littorale qui présente une concentration d'enjeux économiques, notamment ceux des ports de Dunkerque, Gravelines et Calais, des zones industrielles qui y sont associées, du centre nucléaire de production électrique de Gravelines, et du terminal de l'Eurotunnel. L'arrière littoral, (plaine, vallée de la Hem et pieds de coteaux) moins urbanisé présente des enjeux agricoles et une urbanisation diffuse.

Source : Convention-cadre PAPI

## Démarche stratégie :

Un PAPI d'intention a été labellisé en 2013 ; il avait pour objectif la labellisation d'un PAPI complet en 2016.

Ainsi, le PAPI complet du Delta de l'Aa labellisé en décembre 2016 traite différents aléas : le débordement de cours d'eau sur la vallée de la Hem, le débordement sur le polder des wateringues, la submersion marine sur le littoral.

Le PAPI a défini six grands objectifs :

- un objectif de lutte contre la submersion marine : pérenniser la fiabilité du système de digues contre les submersions marines
- trois objectifs relevant d'une stratégie à adapter à chaque territoire en fonction des aléas auxquels il est soumis : sécuriser l'évacuation à la mer, favoriser la rétention à l'amont et conforter le système des wateringues.

## Bilan de la mise en œuvre cycle 1 :

Un bilan à mi-parcours a été produit par le PMCO en 2020 à l'occasion du dépôt du dossier du second avenant :

- Le bilan des objectifs tendant à favoriser la rétention en amont et à réduire la vulnérabilité du territoire et préparer la gestion de crise est plus mitigé. Une stratégie très intéressante est proposée sur le secteur du Platier d'Oye, s'appuyant à la fois sur des actions de court terme (réduction de la vulnérabilité des habitations des Escardines) et de long terme (devenir du secteur). Mais à l'inverse, aucune action relative à l'alerte et la gestion de crise n'a été engagée depuis le début du programme.
- Les projets de ralentissement des écoulements connaissent un important retard et rencontrent une forte opposition dans la vallée de la Hem. Toutefois, une nouvelle équipe au sein du SYMVAHEM est prête à relancer les projets.
- Les EPCI littoraux se sont fortement impliqués sur l'objectif de pérennisation de la fiabilité du système de digues contre les submersions marines, avec l'appui du service « défense contre la mer » du PMCO. Les études de dangers des futurs systèmes d'endiguement démarrent, et une attention particulière est portée sur le secteur du Platier d'Oye, en raison de sa complexité et de sa vulnérabilité pour les biens et les personnes. En effet, le système d'endiguement identifié se trouve sur le territoire de 2 EPCI et d'un second système d'endiguement dont la zone protégée est sur un territoire partagé également entre 2 EPCI. Alors que la loi stipule qu'un système d'endiguement doit être géré par un unique responsable gémapien.
- Deux objectifs sur les six poursuivis dans la stratégie initiale sont bien avancés : la sécurisation de l'évacuation des eaux à la mer et le confortement du système des waterings. Les actions relevant de ces deux objectifs sont majoritairement portées par l'Institution Intercommunale des Waterings : les travaux de réhabilitation sont en cours sur la plupart des ouvrages hydrauliques, avec parfois des surcoûts et des retards liés à des difficultés techniques et administratives comme sur le secteur de Gravelines. Les études ont aussi bien avancé, et l'étude stratégique à moyen et long terme sur le système des waterings, exigée par la Commission Mixte Inondation lors de la labellisation du programme, va être engagée dès validation de l'avenant. Cette étude, attendue et indispensable pour le territoire, sera suivie avec attention par les services de la DDTM en raison de sa dimension stratégique.
- Enfin, le territoire s'est peu mobilisé sur l'objectif d'acquisition d'une culture du risque d'inondation intégrant des ambitions de changement à long terme.

Un premier avenant simple (avenant n°1) au PAPI, signé le 30 juin 2020, permet d'anticiper les travaux prévus sur la réduction de la vulnérabilité du lotissement des Escardines sur la commune d'Oye-Plage. Un second dossier de demande d'avenant a été déposé le 1<sup>er</sup> juin 2020, relatif à la révision à mi-parcours du PAPI. Cette révision permet de compléter le programme d'actions initial et notamment d'élaborer l'étude stratégique à moyen et long terme du système des Waterings demandé par la Commission Mixte Inondation lors de la labellisation du PAPI en 2016. La Commission Inondation de Bassin a émis un avis favorable à ce deuxième avenant.

## Perspectives :

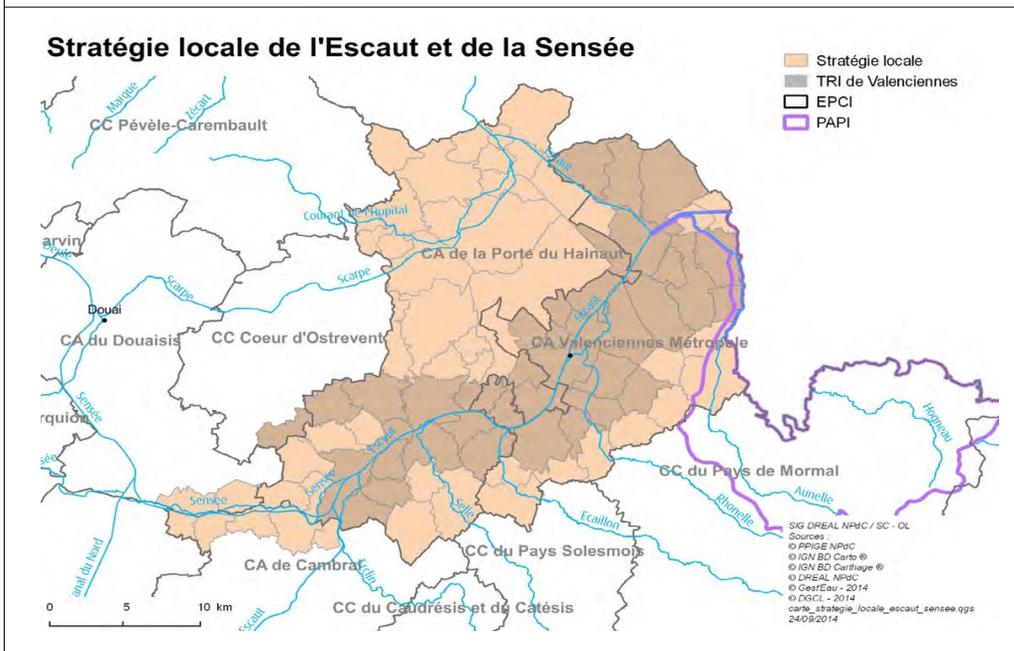
- Le territoire envisage de poursuivre à l'issue du premier PAPI (fin 2023) par un deuxième programme. Ce besoin est essentiellement motivé par la volonté de poursuivre le programme de travaux engagé par l'IIW pour conforter le système des waterings. Les autres maîtres d'ouvrages souhaitent poursuivre les travaux sur les ouvrages de défense contre la mer. Pour préparer ce futur PAPI, le PMCO prévoit de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'engager un bilan des études menées tout au long du programme et ainsi élaborer un second PAPI.
- Approbation et mise en œuvre du PPRi du Pieds de Coteaux des Waterings (2022)
- Engagement de la révision du PPRL « côtes à falaise » (2023)
- Engagement éventuel de la révision du PPRi de la Hem (2022)



## Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

## SLGRI Escaut Sensée

### Périmètre de la stratégie (carte)



### Chiffres clés

(Sources : EPRI-EAIP-Addendum)

	SLGRI Escaut Sensée	TRI de Valenciennes
Superficie	89 communes	293 km <sup>2</sup>
Date approbation/arrêté	29/12/16	26/12/12
Type d'aléa territoire	Débordement des cours d'eau de l'Escaut	
% territoire		46 %
Nombre d'habitants		93 000 habitants
% population potentiellement vulnérable		48 %
Principaux évènements	Juillet 1980	Août 1850
	Décembre 1993	01/12/99
	Janvier et février 2002	
	Juin 2007 Août 2011 Juillet 2012	

### Structure porteuse et gouvernance de la SLGRI

Le Syndicat Mixte du SAGE Escaut est la structure porteuse du SAGE et de la stratégie locale. Le périmètre de la SLGRI est celui de l'arrondissement de Valenciennes et de la partie du bassin versant de la Sensée depuis sa confluence avec l'Escaut jusqu'à Aubigny au Bac.

Les EPCI-FP du territoire ont pris la compétence GEMAPI (CCCO, CAPH, CAVM CACC, CAC) avec une délégation (sauf CAC) au SMAPI (devenu EPAGE), SMBS et SMABE.

### Outils de mise en œuvre et autres planifications sur le territoire

- 3 SAGEs : Escaut, Scarpe Aval et Sensée.
- PPRis : vallée de la Rhonelle, vallée de l'Aunelle et de l'Hogneau, Vallée de l'Ecaillon, vallée de la Selle
- Pas de station surveillée par le Service de Prévision des Crues.

## Priorités identifiées cycle 1

- Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité : développer la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire.
- Amélioration de la connaissance et culture du risque : améliorer et homogénéiser la connaissance des phénomènes de ruissellement et sensibiliser les élus.
- Organisation de la gouvernance : organiser la compétence GEMAPI, poursuivre l'élaboration du SAGE et la coopération inter-SAGE.
- Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques : poursuivre les programmes locaux de maîtrise du ruissellement, concilier la lutte contre les inondations, les enjeux socio-économiques et les enjeux environnementaux, et renforcer la préservation des zones humides.
- Préparation à la gestion de crise et retour à la normale : accompagnement à l'élaboration des PCS, préparation à la crise des habitants et gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques en période de crue

## Objectifs cycle 1

1. Améliorer la connaissance des phénomènes d'érosion et de ruissellement et approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée, diffuser la connaissance acquise
2. Encourager un développement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration
3. Réduire la vulnérabilité du territoire
4. Optimiser les outils de gestion de crise pour améliorer la résilience du territoire

### Contexte territoire :

- Diagnostic établi en 2015 lors de l'élaboration de la SLGRI :
- - 30 100 personnes soit 10 % de la population totale du territoire est exposée aux risques,
- - 6 zones d'activités économiques (Douchy les Mines, Prouvy, Marly, Fresnes sur Escaut, Louches et Sars et Rosières) sont impactées par les inondations,
- - plusieurs enjeux environnementaux et patrimoniaux sont également touchés : des ZNIEFF, 2 sites de Natura 2000, 1 zone spéciale de conservation et 1 zone de protection spéciale, 2 sites classés (le parc de la Rhônelle et le square de la Dodenne à Valenciennes), l'ensemble minier d'Amaury (classé site UNESCO) et 2 monuments historiques (l'ancienne abbaye à Crespin et le moulin de la vallée de Rombies et Marchipont),
- - Des axes routiers, des axes ferroviaires, le tramway, des installations de distribution d'énergie peuvent être impactées par les inondations.
- En 2015, 10 % des communes se sont dotées de DICRIM et 38 % des communes ont initié un PCS.

### Démarche stratégie :

Déclinaisons des objectifs principaux en objectifs opérationnels :

- 1 - Améliorer la connaissance et la gestion des eaux pluviales rurales et urbaines,
- 2 - Prendre en compte le risque inondation dans l'élaboration des PLU Intercommunaux,
- 3 - Développer la culture locale du risque,
- 4 - Sensibiliser et accompagner les élus dans l'exercice de leur responsabilité.

### Bilan de la mise en œuvre cycle1 :

- Des actions ont été engagées pour chacun des 4 objectifs (connaissance, urbanisme réglementaire, vulnérabilité du territoire et gestion de crise) :
  - - certaines sont achevées (par exemple l'accompagnement des EPCI dans l'élaboration des PLUi) et peuvent faire l'objet d'un **bilan** qui pourra être partagé avec les acteurs du territoire lors du prochain comité de pilotage.
  - - d'autres ont été engagées et sont encore en cours : les échanges ont permis de commencer à voir celles qui devaient être **poursuivies** et celles qui pouvaient être **ré-orientées** pour une meilleure efficacité (par exemple : informer les acteurs économiques sur les risques pour qu'ils se prémunissent contre les aléas, inciter les bureaux d'études planification à intégrer des dispositions favorables aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, etc.)
  - - d'autres ont été engagées mais nécessitent d'avoir un pilotage renforcé par la structure pilote. Pour celles-ci, il est proposé aux co-porteurs des SLGRI d'aller à la **rencontre de ces structures pilotes** pour les inviter à relancer ou s'investir dans ces actions.
    - d'autres actions enfin sont devenues « obsolètes » au regard de l'évolution du contexte, par exemple les actions visant à anticiper les transferts de compétence GEMAPI, et peuvent être abandonnées.
    - nombre de PCS pour l'arrondissement de Valenciennes : 64 communes ont un PCS sur 82.

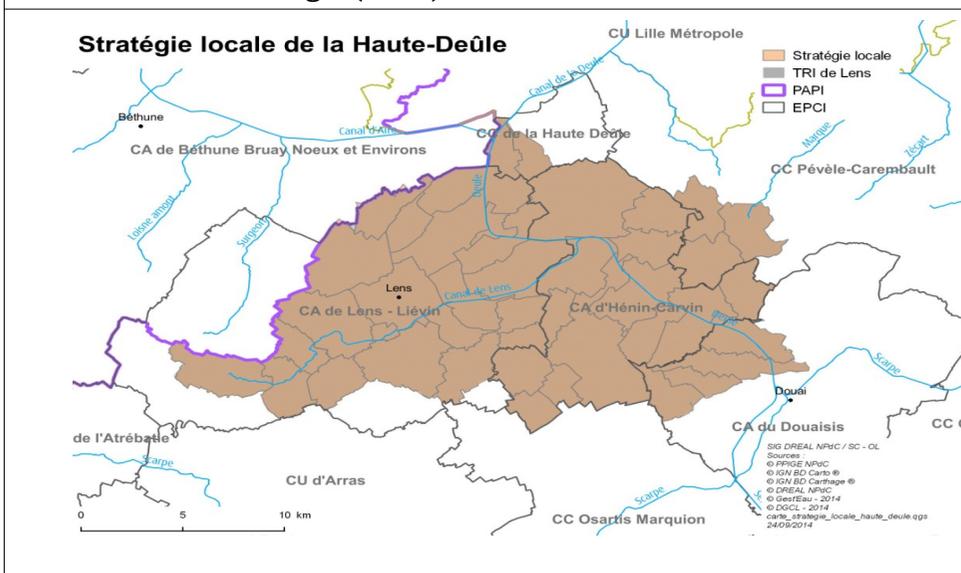
### Perspectives :

Les perspectives seront définies et validées par un comité de pilotage qui se réunira au cours de l'année 2022.



## SLGRI de la Haute Deûle

### Périmètre de la stratégie (carte)



### Chiffres clés

(Sources : EPRI-EAIP-Addendum)

	SLGRI	TRI
Superficie	47 communes	47 communes 319 km <sup>2</sup>
Date approbation/arrêté	28/12/16	26/12/12
Type d'aléa territoire	Débordements du canal de Lens et de la Deûle	
% territoire		40 %
Nombre d'habitants		Environ 156 000 habitants
% population potentiellement vulnérable		43 %
Principaux évènements	Décembre 2013	
	mai/juin 2016	

### Structure porteuse et gouvernance de la SLGRI

La stratégie locale de la Haute Deûle a vocation à être portée par une collectivité ou un groupement dit « structure porteuse » dont le rôle est de mobiliser et d'animer les collectivités et les autres parties prenantes. La SLGRI a été élaborée en concertation avec les parties prenantes désignées par arrêté préfectoral du 10 mars 2015 après quatre comités de pilotage et deux ateliers de travail.

En l'absence d'engagement des acteurs locaux, des collectivités, aucune structure porteuse n'a pu être désignée en 2015 pour prendre le rôle de structure porteuse de la SLGRI de la Haute Deûle. Les services de l'Etat (DDTM 62) assurent transitoirement ce rôle pour le premier cycle de la SGLRI de la Haute Deûle AP (AP du 15 avril 2015)

Suite aux inondations importantes survenues en 2016 (mai/juin) dans le bassin de la Souchez la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée (lettre du 16 avril) à réaliser et porter un programme d'actions de prévention des inondations pour le TRI de Lens et en particulier dans le sous-bassin versant de la Souchez. Ce projet porté par la CALL a conduit à identifier dès 2018 le groupement comme structure porteuse de la SLGRI de la Haute Deûle.

La CALL a déposé le 09 juillet 2018 un dossier de candidature à la labellisation PAPI d'intention de la Souchez auprès des services de l'État (Préfecture et DREAL). Ce projet étant conditionné à l'existence d'un PPRi (non prescrit à ce jour) sur le bassin versant de la Souchez, une suite défavorable à la poursuite de l'instruction du dossier de candidature PAPI a été notifiée par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 16 octobre 2018 à la collectivité.

Dans le cadre de la SLGRI de la Haute Deûle, la DDTM a programmé en 2019 la réalisation d'une action (24 mois) relative à l'étude hydraulique fine du bassin versant de la Souchez par modélisation des aléas débordement de la Souchez et de ses deux affluents, le Carency et le Saint-Nazaire. Les conclusions de cette étude sont attendues en 2021. Les conclusions de cette étude constitueront le diagnostic approfondi des risques d'inondation du bassin versant de la Souchez. La DDTM s'appuiera sur ce diagnostic fin pour proposer à M. le Préfet l'opportunité d'une prescription du PPRI.

<b>Priorités identifiées cycle 1</b>	<b>Objectifs cycle 1</b>	<b>Outils de mise en œuvre et autres planifications sur le territoire</b>
<p>Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité</p> <p>Amélioration de la connaissance et culture du risque</p> <p>Gouvernance</p> <p>Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques</p> <p>Préparation à la gestion de crise et retour à la normale</p>	<p>1. Faire émerger une gouvernance de la gestion des risques d'inondation ;</p> <p>2. Inciter à l'élaboration ou l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde lorsque cela est nécessaire.</p>	<p>3 PPRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PPRI de Loison-sous-Lens</li> <li>- PPRI de Oignies</li> <li>- PPRI de Libercourt</li> </ul>

#### Contexte territoire :

Le programme d'actions du bassin versant de la Souchez correspond à la mise en œuvre opérationnelle, sur le sous-bassin versant de la Souchez, de la SLGRI Haute Deûle approuvée par arrêté préfectoral du 29/12/2016.

Le périmètre du PAPI d'intention correspond au périmètre du bassin versant de la Souchez, sous-bassin versant de la Haute Deûle. Il s'agit du bassin versant de la Souchez jusqu'au canal de Lens. Ce périmètre appartient intégralement au territoire de la CALL, porteur du projet.

L'élaboration du PAPI d'intention de la Souchez fait suite à la démarche d'élaboration de la SLGRI de la Haute Deûle. Elle s'est conduite en parallèle de l'étude du ruissellement sur le bassin versant de la Haute Deûle, élaborée par la DDTM 62 pour améliorer l'état de la connaissance sur le bassin versant.

#### Démarche stratégie :

2017 : la CALL a engagé l'élaboration d'un programme d'actions de lutte contre les inondation (aléa ruissellement et débordement de cours d'eau) du sous-bassin versant de la Souchez.

2017 : réalisation de l'étude relative à l'aléa ruissellement sur le périmètre de la SLGRI. Un porter à connaissance a été transmis aux communes concernées.

2018 : réalisation de l'étude relative à l'aléa débordement et ruissellement sur le bassin versant de la rivière Souchez (fin de l'étude : 2022)

## **Bilan de la mise en œuvre cycle1 :**

### **Ralentissement des écoulements et information préventive**

Le programme d'actions de la Souchez comporte 24 actions réparties sur 7 axes. Le bilan fait apparaître un avancement du programme d'actions sur les axes suivants :

#### **Axe 6 - ralentissement des écoulement**

- Montage et mise en œuvre d'un programme érosion sur la partie amont du bassin versant de la Souchez ;
- Travaux d'hydraulique douce sur la partie amont du bassin versant de la Souchez

#### **Axe 3 – gestion de crise**

Réalisation des PCS (pas de bilan disponible à ce stade)

#### **Amélioration de la connaissance**

Réalisation des études d'aléas « ruissellement » et « débordement de la Souchez »

## **Perspectives :**

**CALL** : Mise en œuvre du programme d'actions porté, bilan (2023)

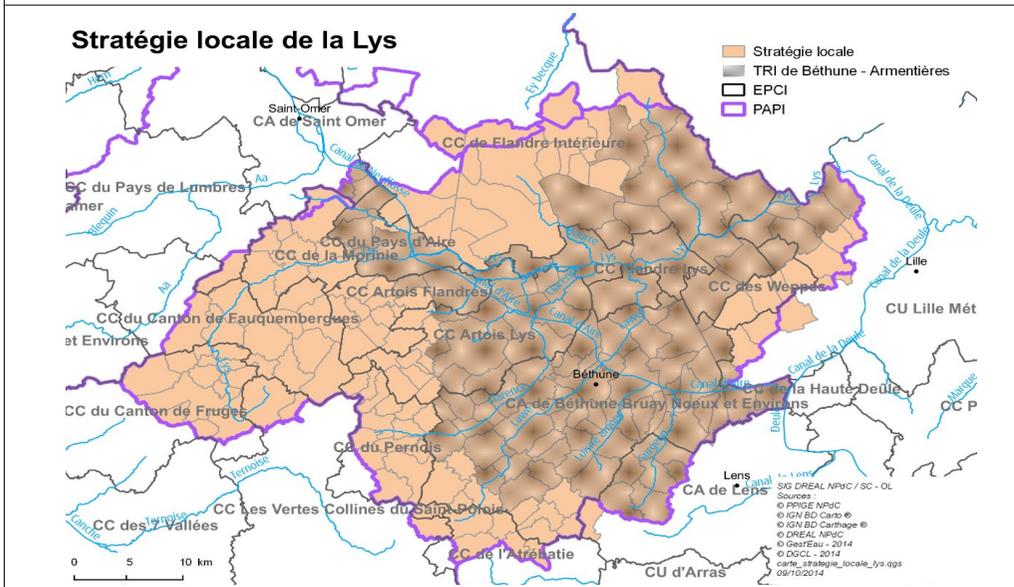
**DDTM62** : Finalisation de l'étude des aléas débordement et ruissellement sur le bassin versant de la Souchez et porter à connaissance des résultats aux communes concernées. Engagement éventuel d'un PPRI sur le secteur (2022)

**Douaisis Agglo** : en coordination avec l'EPCI, recherche d'une gouvernance pour coordonner la gestion des risques des neuf communes du département du Nord (Auby ; Bauvin ; Esquerchin ; Flers-en-Escrebieux ; Lauwin-Planque ; Ostricourt ; Provin ; Thumeries ; Wahagnies) inscrites dans le périmètre de la SLGRI .



## SLGRI de la Lys

### Périmètre de la stratégie



### Chiffres clés

(Sources : EPRI-EAIP-Addendum)

	SLGRI Lys	TRI Béthune-Armentières
Superficie	225 communes	104 communes, 938 km <sup>2</sup>
Date approbation/arrêté	28/12/16	26/12/12
Type d'aléa territoire	Débordement cours d'eau	
% territoire		60 %
Nombre d'habitants		210000
% population potentiellement vulnérable		49 %
Principaux évènements	1974	2012
	1993	2016
	1999	

### Structure porteuse et gouvernance de la SLGRI

Le SYMSAGEL, porteur du SAGE et de PAPI successifs depuis 2003 est identifié comme structure porteuse de la Stratégie locale. Il est composé de 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et **225 communes** du bassin versant de la Lys (175 du Pas-de-Calais et 50 du Nord).

### Outils de mise en œuvre et autres planifications sur le territoire

- 1 PAPI ET 4 PPRI :**
- PAPI DE LA LYS 3
  - PPRI DE LA LYS SUPÉRIEURE
  - PPRI DE LA LYS AVAL
  - PPRI DE LA CLARENCE
  - PPRI DE LA LAWE
  - SAGE de la Lys
  - SPC : 3 stations/BV Lawe ; 2 stations/BV Clarence ; 5 stations/BV Lys amont; 1 station /BV Laquette

<b>Priorités identifiées cycle 1</b>	<b>Objectifs cycle 1</b>
<p>Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité</p> <p>Amélioration de la connaissance et culture du risque</p> <p>Gouvernance</p> <p>Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques</p> <p>Préparation à la gestion de crise et retour à la normale</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre les actions de maîtrise de l'aléa, afin de protéger les zones urbanisées contre les crues fréquentes (notamment avec la mise en place d'un protocole de gestion sur les principaux ouvrages et la gestion coordonnée de ces ouvrages à l'échelle du bassin de la Lys, la poursuite et la généralisation du travail de lutte contre l'érosion et le ruissellement et la validation des cotes d'alerte en vigueur sur la Lys canalisée et la formalisation des mesures nécessaires pour éviter leur franchissement), de préservation et restauration des champs d'expansion de crue dans la plaine, de rétention de l'eau en amont (notamment la mobilisation des zones humides pour le stockage);</li> <li>2. Poursuivre le travail en cours pour couvrir l'ensemble du bassin en plans pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau ;</li> <li>3. Élaborer le Programme d'Actions pour la prévention des inondations (PAPI), dans la continuité du PAPI 2, de manière à poursuivre les actions de maîtrise de l'aléa et à mettre en œuvre les priorités identifiées sur les autres axes du PAPI ;</li> <li>4. Finaliser les PPRi prescrits et envisager l'élaboration de PPRi sur les communes à risque pour lesquelles aucun PPRi n'est prescrit à ce jour.</li> </ol>

<b>Contexte territoire :</b>	<b>Démarche stratégie :</b>
<p>Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Lys n°3 est porté par le Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Lys (EPTB-SYMSAGEL). Il a été labellisé par la commission mixte inondation (CMI) du 12 octobre 2017. Sa durée de réalisation est prévue sur six ans (2018-2023).</p> <p>Le PAPI de la Lys 3 s'inscrit comme suite au 2 PAPI complets réalisés entre 2002 et 2015 et au PAPI d'intention (2015-2017). Le PAPI a été élaboré dans un contexte de réformes territoriales et de réorganisation de la gouvernance de la gestion du risque inondation (la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et loi MAPTAM qui a introduit la GEMAPI). Ce contexte de réorganisation des compétences et des des structures intercommunales (regroupement) ont imposé un principe de réalisme au programme d'actions initial du PAPI 3 du bassin versant de la Lys. Ainsi, le programme s'est volontairement limité aux actions qui pouvaient être lancées dans les trois premières années du programme. Elles ont permis de préciser, en prenant le temps de la concertation, les moyens efficaces à mettre en oeuvre pour protéger les enjeux qui ne le sont pas encore.</p> <p>La révision à mi-parcours (avenant 2) permet, comme prévu, d'intégrer le résultat de ces réflexions au PAPI 3.</p>	<p>SYMSAGEL :</p> <p>La stratégie du PAPI est la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Lys déclinée dans un programme d'actions opérationnel selon les 7 axes de la prévention des risques d'inondation. Elle vise la réduction de la vulnérabilité du bassin versant de la Lys aux crues des cours d'eau par la mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'actions structurelles d'aménagement d'ouvrages dimensionnés pour prévenir les effets d'une crue d'occurrence 20 ans (type crue de décembre 1993) par l'aménagement de bassins de stockage pour ralentir les écoulements ; système d'endiguement de la Lawe (protection de Bruay-Labuisière);</li> <li>- d'actions non-structurelles (organisation de la gestion de crise communale, prise en compte des risques dans l'urbanisation, ....).</li> </ul> <p>DDTM62 :</p> <p>Réalisation du PPRi prescrit de la Lys Supérieure.</p>

### **Bilan de la mise en œuvre cycle1 :**

Le périmètre du PAPI couvre exactement le territoire du SAGE de la Lys et plus particulièrement les 105 communes à risque d'inondation important (TRI) de Béthune-Armentières.

Les actions structurelles du PAPI 3 (travaux de l'axe 6) présentent un très haut niveau de rentabilité financière à horizon 22 ans, avec presque 2,1 millions d'euros de dommages évités chaque année. Les travaux prévus au programme répondent aux critères d'efficience du programme PAPI.

En déclinant la SLGRI de la Lys en programme opérationnel, le PAPI concourt à la mise en œuvre du Plan de Gestion des Risques d'inondation du Bassin Artois-Picardie (PGRI) approuvé 19 novembre 2015.

### **Perspectives :**

PAPI :

Achever la réalisation du PAPI de la Lys 3 selon le calendrier prévisionnel établi (2025)

PPRi :

Réalisation du PPRi de la Lys Supérieure et porter à connaissance des aléas (2023)

Approbation du PPRi de la Lys Supérieure (2024/2025)



## Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

## SLGRI Marque Deûle

### Périmètre de la stratégie (carte)



### Chiffres clés

(Sources : EPRI-EAIP-Addendum)

	SLGRI Marque Deûle	TRI de Lille
Superficie	77 communes	435 km <sup>2</sup>
Date approbation/arrêté	29/12/16	26/12/12
Type d'aléa territoire	Débordement de la Marque, de la Lys et de la Deûle	
% territoire		44 %
Nombre d'habitants		438 000 habitants
% population potentiellement vulnérable		44 %
Principaux évènements	Décembre 1999	Janvier 1841
	Juillet et décembre 2000	Hiver 1903-1904
	Juillet 2005 Mars 2012	Décembre 1993 Décembre 2000 Janvier 2003

### Structure porteuse et gouvernance de la SLGRI

Pas de structure porteuse de cette SLGRI.

La MEL exerce complètement et en régie la compétence GEMAPI. Pour le reste, la CCPC a la compétence et travaille sur son territoire avec l'USAN, le SMAPI (uniquement sur 7 communes).

### Outils de mise en œuvre et autres planifications sur le territoire

SAGE : de la Marque et de la Deûle

PPRis : Wahagnies-Ostricourt, vallée de la Marque, par ruissellement du Nord-Ouest de l'arrondissement de Lille

## Priorités identifiées cycle 1

- Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité : poursuivre le travail d'élaboration des PPRi et renforcer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.
- Amélioration de la connaissance et culture du risque : conforter et homogénéiser la connaissance existante et renforcer la communication sur le risque inondation et le fonctionnement hydraulique du territoire.
- Organisation de la gouvernance : déterminer les modalités de gouvernance de la SLGRI, accompagner la prise en compétence GEMAPI par les EPCI, concilier l'enjeu inondation et les autres usages du territoire
- Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques : limiter l'imperméabilisation des sols par l'étalement urbain, entretenir les berges, programmer des travaux de sécurisation des digues

## Objectifs

1. Faire émerger une gouvernance de la gestion du risque inondation
2. Encourager l'urbanisme de risque notamment par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et le travail en réseau des acteurs de l'aménagement du territoire
3. Développer la préparation à la gestion de crise par l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde
4. Poursuivre et encourager les actions de maîtrise des écoulements y compris en agissant sur le ruissellement en milieu urbain, péri-urbain et rural

### Contexte territoire :

Diagnostic établi en 2015 lors de l'élaboration de la SLGRI :

- 49 000 personnes exposées aux phénomènes de ruissellement et 3 000 à des débordements de période de retour 100 ans soit 5 % de la population totale du territoire est exposée au risque d'inondation,
- 1125 hectares à vocation économique, mixte ou destinés au développement économique sont exposés à des degrés variables par les inondations. 8 sites SEVESO seuil haut sont situés à proximité immédiate de zones de débordement.
- plusieurs enjeux environnementaux et patrimoniaux sont également touchés : 1/4 de l'inventaire des ZNIEFF, 2 Réserves Naturelles ainsi que des monuments et des sites historiques,
- Des infrastructures et des installations de distribution d'énergie peuvent être impactées par les inondations.

En 2015, 38 % des communes se sont dotées de DICRIM et 66 % des communes ont initié un PCS.

### Démarche stratégie :

■ Déclinaisons des objectifs principaux en objectifs opérationnels :

- - Faire émerger une structure porteuse de la SLGRI,
- - Fiabiliser les éléments de connaissance du risque et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme,
  - Garantir la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
  - Viser une gestion intégrée des eaux pluviales
- - Préparer les acteurs concernés et la population à la crise,
  - Mettre en place un dispositif d'alerte adapté,
  - Mettre en place les outils et les moyens facilitateurs de gestion de la crise
- - Maîtriser les débordements du réseau hydrographique en préservant les fonctionnalités des milieux naturels,
  - Maîtriser les ruissellements urbains et péri-urbains,
  - Maîtriser le ruissellement rural en prenant en compte les interfaces avec les milieux urbains et péri-urbains.

## Bilan de la mise en œuvre cycle 1 :

La SLGRI Marque-Deule concerne 2 intercommunalités : la métropole européenne de Lille et la communauté de communes Pévèle Carembault. Lors de l'élaboration de la SLGRI, aucune gouvernance n'a émergé pour définir une stratégie puis la déployer sur ce territoire. Les objectifs ont ainsi été définis par l'État, avec l'appui des 2 EPCI mentionnés, à partir de leurs connaissances des problématiques et de leurs pratiques sur ce secteur. Ces objectifs n'ont donc pas été déclinés en un plan d'actions structuré et mis en œuvre au titre de la SLGRI.

Cependant, l'État et les 2 intercommunalités ont agi pour la prévention des inondations sur la période 2016-2020 :

- le plan de prévention des risques d'inondation au Nord-Ouest de Lille liés au ruissellement a été approuvé le 10 octobre 2019 et concerne 11 communes, dont 9 situées dans le périmètre de la SLGRI
- le SAGE Marque-Deule a été arrêté par arrêté inter-préfectoral le 9 mars 2020, avec une orientation « prévenir et réduire les risques, intégrer les contraintes historiques », déclinée en 3 objectifs généraux, traduits en dispositions ou règles et intégrant les principaux objectifs de la SLGRI Marque-Deule, à savoir :
  - \* Archiver la mémoire du risque et adapter l'aménagement du territoire en conséquence,
  - \* Maîtriser les ruissellements urbains et ruraux,
  - \* Gérer les eaux pluviales à la source...
- la MEL a décidé d'exercer directement la compétence Gemapi sur son territoire. Parmi les actions engagées, une évaluation des projets de reconquête des cours d'eau selon les 4 ambitions métropolitaines (maîtrise du risque inondation, amélioration de la qualité environnementale, du cadre de vie et de l'attractivité métropolitaine) va permettre d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement de reconquête des cours d'eau pour les prochaines années
- la CCPC est concernée par 3 bassins versants (Deule, Scarpe et Marque) et trois organismes exercent la Gemapi sur son territoire : l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (aucune commune dans le périmètre de la SLGRI), le Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI), qui intervient sur 7 communes de la SLGRI, et directement la CCPC. Différents projets ont été menés : des aménagements ont été réalisés entre 2016 et 2018 sur le secteur de la Marque pour réduire les inondations pour une occurrence décennale suite aux inondations de juillet et décembre 2020 ; un plan de lutte intégrée contre les inondations par ruissellement et coulées de boues sur les communes de Bourghelles, Camphin-en-Pévèle et Wannehain, est en cours de réalisation, avec la création d'une dizaine d'aménagements hydrauliques ; etc.
- concernant la prise en compte des risques dans la planification : le PLUi2 de la MEL a été approuvé le 12 décembre 2019. Des échanges avec les services de l'État ont permis d'améliorer la prise en compte du risque inondation. La combinaison du SAGE approuvé et de l'exercice de la compétence GEMAPI, permettra également d'améliorer la connaissance de la dynamique des crues et d'adapter le PLU en conséquence, de façon dynamique.

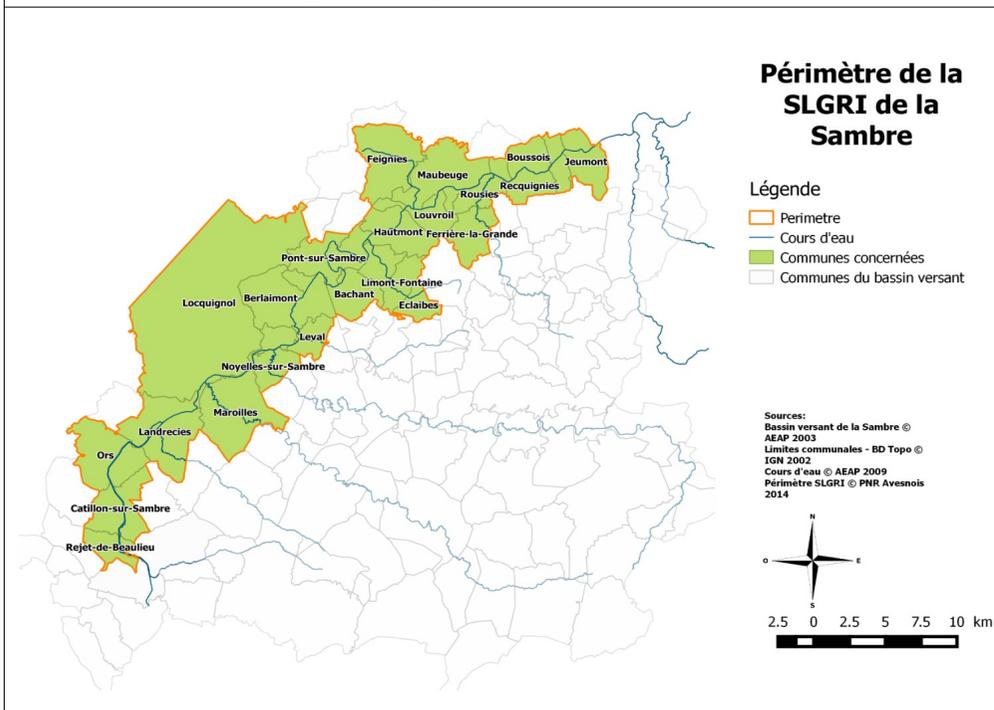
## Perspectives :

Les perspectives seront définies et validés avec les acteurs du territoire au cours de l'année 2022.



## SLGRI Sambre

### Périmètre de la stratégie (carte)



### Chiffres clés

(Sources : EPRI-EAIP-Addendum)

	SLGRI Sambre	TRI de Maubeuge
Superficie	29 communes	172 km <sup>2</sup>
Date approbation/arrêté	29/12/16	26/12/12
Type d'aléa territoire	Débordement de la Sambre et de la Solre	
% territoire		21 %
Nombre d'habitants		19 000 habitants
% population potentiellement vulnérable		17 %
Principaux évènements	Juillet 1980	Août 1850
	Décembre 1993	Mars 1956
	Novembre 2010	Juillet 1980 Décembre 1993

### Structure porteuse et gouvernance de la SLGRI

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est la structure porteuse du SAGE et de la stratégie locale.

La CAMVS, la CCPM et la CCCA ont pris la compétence GEMAPI et travaillent avec le SMAECEA. Il y également une association syndicale autorisée de dessèchement de la haute Sambre qui concerne les marais de Maroilles et une brigade bleue en régie pour la CAMVS.

### Outils de mise en œuvre et autres planifications sur le territoire

SAGE : Sambre

PPRis : vallée de la Solre, vallée de l'Helpe Majeure, vallée de l'Helpe Mineure et le PERI de la Sambre

Service de Prévention des Crues : 6 stations sur la Sambre (3), l'Helpe Mineure, l'Helpe Majeure et sur la Solre

<b>Priorités identifiées cycle 1</b>	<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité : renforcer la prise en compte du risque inondation dans les PLU et les projets d'aménagement sur la base des PPRi approuvés et améliorer la réduction de la vulnérabilité sur les secteurs industriels.</li> <li>• Amélioration de la connaissance et culture du risque : améliorer la connaissance sur les phénomènes de ruissellement rural et urbain et sensibiliser les élus et les accompagner pour l'élaboration des DICRIM.</li> <li>• Organisation de la gouvernance : poursuivre la réorganisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle et améliorer la coordination et le partage d'information entre les différents gestionnaires du bassin. Poursuivre le travail de mise en place d'une gouvernance transfrontalière.</li> <li>• Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques : préserver, restaurer et entretenir les ZEC et les éléments paysagers stratégiques pour la lutte contre le ruissellement. Assurer la gestion des fossés, des embâcles et de la ripisylve.</li> <li>• Préparation à la gestion de crise et retour à la normale : étudier les possibilités de renforcer la surveillance des territoires non couverts par Vigicrues, développer des outils d'alerte directe de la population et des EPCI sensibles, renforcer la gestion coordonnée des ouvrages en crues, accompagner les élus pour l'élaboration des PCS.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours</li> <li>2. Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre et diffuser la connaissance acquise à l'issue des études</li> <li>3. Réduire la vulnérabilité en développant un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité</li> <li>4. Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales</li> <li>5. Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux</li> </ol>

### **Contexte territoire :**

Diagnostic établi en 2015 lors de l'élaboration de la SLGRI :

- 15 000 personnes soit 12 % de la population totale du territoire est exposée aux risques, 8 ERP accueillent un public vulnérable dont 2 en Q10 et 3 en Q100,
- 38 % des communes du territoire concentrent les enjeux économiques exposés aux inondations : en cas de crues décennales et centennales, 93 entreprises sont potentiellement menacées,
- 13 % de l'inventaire des ZNIEFF est exposé à une période de retour 100 ans soit plus de 5000 hectares,
- Des axes routiers, des axes ferroviaires et des installations de distribution d'énergie peuvent être impactées par les inondations.

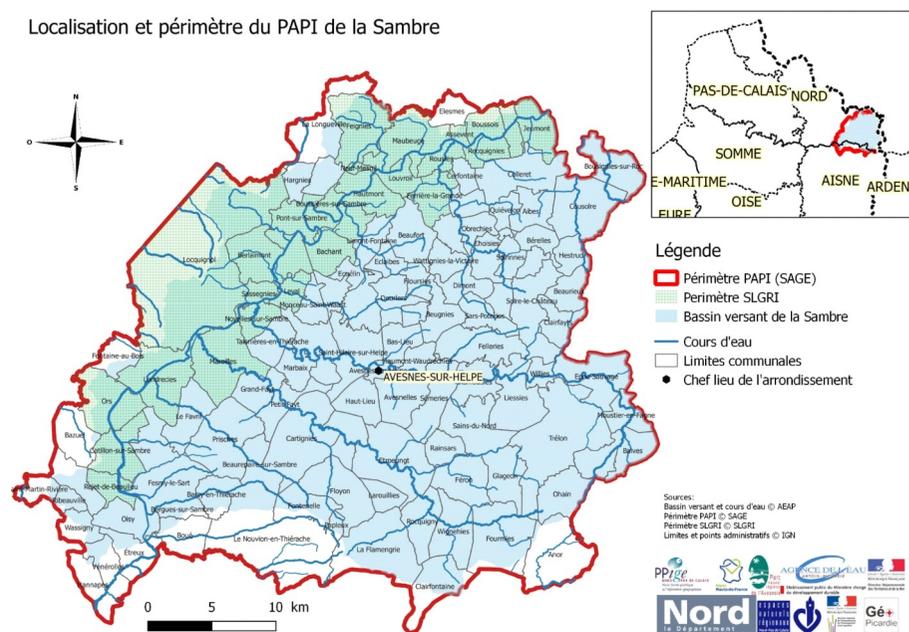
En 2015, 79 % des communes se sont dotées de DICRIM et 76 % des communes ont initié un PCS.

## Démarche stratégique :

A l'issue des réflexions ayant permis d'aboutir à la définition d'objectifs de prévention des inondations dans le cadre de la SLGRI de la Sambre, les acteurs du territoire ont souhaité s'engager dans une démarche de PAPI d'intention. Ce PAPI d'intention met en œuvre des actions concourant à :

- l'amélioration de la connaissance du risque sur le territoire
- la gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire,
- l'information du public pour développer la conscience du risque,
- la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et du territoire.

Localisation et périmètre du PAPI de la Sambre



## Bilan de la mise en œuvre cycle1 :

Le PAPI de la Sambre représente 30 actions réparties sur 6 axes :

- Axe 0 (Animation) : 120 000€
- Axe 1 (Amélioration de la connaissance et conscience du risque) : 875 850€
- Axe 2 (Surveillance et prévision des crues et des inondations) : 2 000€
- Axe 3 (Alerte et gestion de la crise) : 23 500€
- Axe 4 (Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme) : prestations en régie
- Axe 5 (Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens) : 24 012€
- Axe 6 (Gestion des écoulements) : 10 000€

Le coût prévisionnel du programme s'élève à 1 055 362€ TTC dont 48 % sont subventionnés par l'État, 23 % par l'Agence de l'Eau et 29 % sont pris en charge par le Syndicat Mixte du Parc Régional Naturel de l'Avesnois (SMPNRA), porteur de projet et maître d'ouvrage des actions du PAPI d'intention.

La convention cadre a reçu un avis favorable en Commission Inondation de Bassin le 21 novembre 2018, elle a pu être signée le 17 avril 2019.

Lors de l'élaboration du PAPI d'intention (et également auparavant lors de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation - SLGRI – de la Sambre), un fort enjeu d'amélioration de la gestion de crise a été identifié par les services de l'État, mais également par les élus du territoire. Afin de mener à bien le travail prévu dans le cadre de l'accompagnement des communes dans l'élaboration / amélioration des PCS courant l'année 2020, le PNR a engagé une campagne de collecte des différents PCS communaux du territoire. Ceux-ci ont été analysés.

Suite à cela, le PNR a élaboré un PCS type.

En parallèle et afin d'informer la population des risques potentiels pouvant survenir sur leur commune, une trame de DICRIM a été élaborée. Celle-ci fera l'objet d'un travail de forme avec le cabinet de communication AUDACE afin d'en faire un document de communication attractif et adapté au public cible.

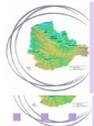
Durant l'année 2020, un travail sur la communication a été engagé notamment concernant la création du logo, la charte graphique et la plateforme web.

## Perspectives :

**L'étude hydraulique inscrite au PAPI a débuté. Elle a pour objectif de disposer d'une connaissance suffisamment fine et homogène du risque inondation, aléa et enjeux, pour proposer des solutions concrètes et dimensionnées aux dysfonctionnements observés. Les projets identifiés pourront ensuite être mis en œuvre dans le cadre d'un PAPI complet.**

**Afin de lancer plus officiellement la démarche d'accompagnement des communes dans la rédaction de leurs PCS, il est proposé de co organiser une réunion avec le SDIS, le Parc et la Sous-préfecture. Le SDIS peut intervenir lors de cette rencontre afin de rappeler aux élus ce qu'est un PCS, à quoi ça sert et la nécessité de posséder un tel document à jour et opérationnel. Cette réunion pourrait se faire fin 2020 ou début 2021 au regard des disponibilités du SDIS et du Parc naturel régional de l'Avesnois. Ensuite l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur PCS pourra débuter.**

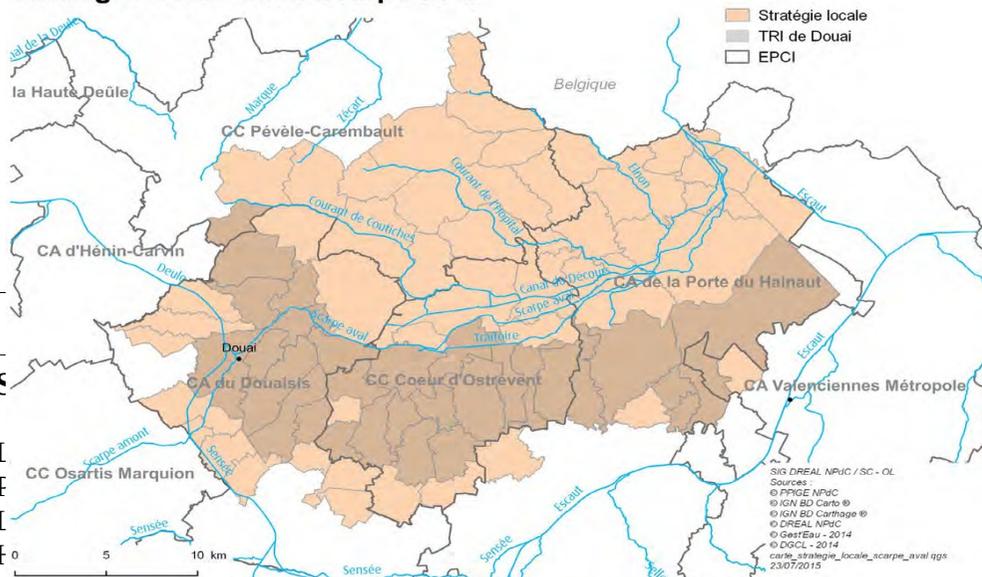
**Mise en place et lancement de la plateforme Web.**



## SLGRI Scarpe Aval

### Périmètre de la stratégie (carte)

#### Stratégie locale de la Scarpe aval



possède également.

### Chiffres clés

(Sources : EPRI-EAIP-Addendum)

	SLGRI Scarpe Aval	TRI de Douai	
Superficie	82 communes	246 km <sup>2</sup>	
Date approbation/arrêté	29/12/16	26/12/12	
Type d'aléa territoire	Débordement de la Scarpe		
% territoire		55 %	
Nombre d'habitants		97 000 habitants	
% population potentiellement vulnérable		52 %	
	Principaux évènements	Novembre 1872 à avril 1873	Octobre 1990
		Décembre 1993	Décembre 1993
	Juillet 2005	Janvier 1995 Juillet 2005	

### Outils de mise en œuvre et autres planifications sur le territoire

- 3 SAGEs : Scarpe Aval, Scarpe Amont et Marque-Deûle.
- PPRis : vallée de la Rhonelle, vallée de l'Aunelle et de l'Hogneau, vallée de la Selle
- Service de Prévision des Crues sur une partie du cours d'eau : 4 stations dont 2 sur la Scarpe canalisée, 1 une sur le courant de Coutiches et 1 sur l'Escaut

## Priorités identifiées cycle 1

Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité : réaffirmer dans les documents d'urbanisme le principe de non aggravation de la vulnérabilité à l'arrière des ouvrages de protection.

Amélioration de la connaissance et culture du risque : actualiser, synthétiser et compléter la connaissance existante au regard de certains aléas.

Organisation de la gouvernance : mettre à jour l'état des lieux du SAGE Scarpe-Aval, le réviser. Instaurer une gouvernance coordonnant efficacement la gestion de l'ensemble des ouvrages hydrauliques et leurs automatisations.

Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques : maîtrise du ruissellement rural, poursuite de la création de ZEC et préservation des zones inondables existantes.

Préparation à la gestion de crise et retour à la normale : réalisation et accompagnement à l'élaboration des DICRIM et PCS.

## Objectifs

Améliorer la connaissance des risques liés au ruissellement et à l'érosion du bassin versant et du risque inondation sur la Scarpe entre l'écluse de Goeulzin et l'écluse Fort de Scarpe

Réduire l'aléa inondation par une optimisation de la gestion des eaux pluviales, des écoulements en zones urbanisées et rurales, de l'entretien des cours d'eau et par une amélioration de la coordination des ouvrages hydrauliques

Optimiser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme

Développer la culture du risque du territoire par la conduite d'actions de communication

Poursuivre les actions de gestion de crise déployées sur le territoire et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

### Contexte territoire :

Diagnostic établi en 2015 lors de l'élaboration de la SLGRI :

- 11 100 personnes sont potentiellement impactées par les inondations, soit 3,5 % de la population totale du territoire de la SLGRI, de nombreuses structures collectives dont des EHPAD, des écoles sont situées dans l'enveloppe des aléas.

- 36 hectares de zones d'activités économiques sont exposées à des degrés variables aux inondations soit 74 zones économiques. 2 sites SEVESO se trouvent en zone d'aléa.

- 12,3 % de l'inventaire des ZNIEFF, 5 sites Natura 2000 et plusieurs monuments historiques, principalement situés sur la commune de Douai sont exposés au risque inondation.

- En 2015, 10 % des communes avait initié leur DICRIM et 16 % s'étaient dotées de PCS.

### Démarche stratégique :

- Déclinaisons des objectifs principaux en objectifs opérationnels :

- - Améliorer la connaissance du risque d'inondation sur la Scarpe moyenne entre l'écluse de Goeulzin et Fort de Scarpe,

  - Améliorer la connaissance des digues du territoire et les enjeux en termes de suivi et entretien.

- Maîtriser les ruissellements en zones urbanisées (gestion alternative des eaux pluviales),

  - Poursuivre la mise en place de plans de gestion combinant lutte contre les inondations et restauration écologique des cours d'eau,

  - Améliorer la coordination des ouvrages hydrauliques,

- Poursuivre l'accompagnement lors de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme,

- Sensibiliser et accompagner les élus,

- Déployer les outils de gestion de crise dans les communes.

## **Bilan de la mise en œuvre cycle 1 :**

### Objectif 1 : Améliorer la connaissance des risques

L'étude portée par la CUA est en cours et sa restitution est prévue au second semestre 2020.

### Objectif 2 : Réduire l'aléa inondation

L'ADOPTA, basée à Douai, porte des actions en faveur des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sur ce territoire en particulier. Le SMAPI vient de lancer les études préalables pour l'élaboration de plans de restauration et d'entretien des cours d'eau sur son territoire. Une ZEC est en cours de travaux (ZEC de Landas Orchies).

### Objectif 3 : Optimiser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme

Des actions de sensibilisation des services instructeurs ADS du territoire ont été menées par le PNR Scarpe-Escaut en 2018.

Appui pour l'inscription de mesures liées au risque inondation lors de la révision du SAGE.

L'AEAP a réalisé un guide de prise en compte de l'eau dans les PLUi.

Réalisation d'un guide pour l'aide à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE (volet inondation)

### Objectif 4 : développer la culture du risque du territoire

Des rencontres politiques territoriales sont prévues notamment lors de la phase de consultation administrative et l'enquête publique du SAGE en cours de révision.

### Objectif 5 : gestion de crise

L'organisation d'ateliers d'aide à la rédaction des PCS se poursuit.

## **Perspectives :**

**Les perspectives seront définies et validées par un comité de pilotage qui se réunira au cours de l'année 2022.**



<p><b>Structure porteuse et gouvernance de la SLGRI</b></p> <p>L'AMEVA, syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme, créé en 2002 et aujourd'hui labellisé EPTB, est porteur de plusieurs démarches en lien avec le risque inondation : le premier PAPI de la Somme (2003-2006), le SAGE Haute Somme et le SAGE Somme Aval et Cours d'eau côtiers, le Plan Somme I (achevé en 2013) ainsi que le Plan Somme II.</p> <p>Le périmètre, la structure porteuse et l'instance de concertation sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ La Stratégie locale est élaborée à l'échelle du bassin versant de la Somme.</li> <li>◦ L'AMEVA assure le portage de la démarche, conjointement avec les services de l'État.</li> <li>◦ La CLE du SAGE Somme aval est mobilisée comme instance de concertation autour de la stratégie.</li> </ul>	<p><b>Outils de mise en œuvre et autres planifications sur le territoire</b></p> <p>Plusieurs PPRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents a été approuvé par arrêté préfectoral le 02 août 2012 et modifié par arrêté préfectoral du 02 août 2013.</li> <li>⊗ Le PPRI de la commune de Mesnil-Martinsart a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 juillet 2008.</li> <li>⊗ Le PPRI des cantons de Chaulnes et de Bray sur Somme, a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 juillet 2008</li> <li>⊗ Le PPRI du canton de Conty. Prescrit en 2005, il a été annulé en 2012. Il reste prescrit.</li> <li>⊗ Le PPRI de Curlu, prescrit en 2005, annulé en mai 2012. Il reste prescrit.</li> </ul> <p>Les PAPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ PAPI Somme, inclus dans le Plan Somme (axe 1 du plan)</li> <li>⊗ PAPI Bresles-Somme-Authie</li> </ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>Priorités identifiées cycle 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité</li> <li>- Amélioration de la connaissance et culture du risque</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques</li> <li>- Préparation à la gestion de crise et retour à la normale</li> </ul>	<p><b>Objectifs cycle 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de l'aléa inondations</li> <li>- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes</li> <li>- Renforcer le dispositif de prévision des crues</li> <li>- Intégrer le risque inondation dans les outils d'aménagement du territoire existants</li> <li>- Maîtriser les écoulements par la mise en œuvre de méthodes dites douces de réduction de l'aléa</li> <li>- Améliorer la gouvernance</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Contexte territoire :

La SLGRI de la Somme s'étend sur 824 communes dont 11 communes du TRI d'Amiens et 5 communes du TRI d'Abbeville.

Le périmètre de la SLGRI concerne prioritairement deux TRI, tels qu'arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin le 26 décembre 2012, à savoir le TRI d'Amiens et le TRI d'Abbeville, pour des inondations par débordement de cours d'eau.

Le périmètre de la SLGRI reprend le périmètre des 2 SAGE du bassin : le SAGE Haute-Somme et le SAGE Somme aval Cours d'eau côtiers.

Il couvre aussi le périmètre de deux PAPI complets labellisés sur la période 2015-2020. Le périmètre du PAPI Somme 2015-2020 porte prioritairement sur les 2 TRI du bassin (TRI d'Amiens et d'Abbeville). Le PAPI Somme est inclus dans le Plan Somme 2015-2020 afin de garantir une gestion intégrée des risques et des milieux aquatiques. L'axe 2 du Plan Somme est élargi au bassin de l'Authie. Le PAPI Bresle-Somme-Authie aborde la problématique des risques de submersion marine.

Le territoire est soumis à des inondations par débordement du fleuve Somme, par submersions marines et par ruissellement.

Depuis 2001, il n'y a pas eu d'inondations par débordement du fleuve Somme mais des inondations par ruissellements générant des coulées de boues telles qu'en 2018 et 2020.

## Démarche stratégique :

La SLGRI de la Somme a pour principaux objectifs d'engager des actions concourant à l'aménagement du territoire et à la réduction de la vulnérabilité, à l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque, à la maîtrise des écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques, à la préparation à la gestion de crise et au retour à la normale.

Le principe de l'élaboration de la SLGRI, ses objectifs et son périmètre ont été arrêtés par le préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie en date du 10 décembre 2014. Les travaux conduits visent en priorité à gérer le risque inondation sur le périmètre des TRI d'Amiens et d'Abbeville.

Les objectifs fixés s'articulent autour de six points :

- compléter les connaissances sur les phénomènes d'inondation par remontée de nappe et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques en crue ;
- faire de la réduction de la vulnérabilité un axe prioritaire ;
- améliorer les systèmes de prévision et d'alerte ;
- poursuivre le travail d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte du risque inondation dans les SCOT et les PLU ;
- pérenniser les programmes pluriannuels de gestion et d'entretien de la Somme et ses affluents ;
- coordonner la maîtrise d'ouvrage opérationnelle en association avec les intercommunalités et en lien avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Dans la Somme, l'AMEVA, Établissement Public Territorial de Bassin, est désignée pour assurer cette fonction. Il est chargé, en lien avec la DDTM de la Somme, d'organiser les comités de pilotage et d'en assurer la mise en œuvre. Le président de l'AMEVA en assure le co-pilotage avec le préfet de la Somme.

## **Bilan de la mise en œuvre cycle 1 :**

La SLGRI de la Somme permet de décliner cinq objectifs du PGRI Artois-Picardie en 54 mesures spécifiques.

1/ Un territoire vigilant qui améliore sa connaissance des risques pour mieux prévenir et qui partage cette connaissance pour mieux agir. Plusieurs actions de cet objectif ont été finalisées telles que le renforcement du dispositif des crues.

L'action sur la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité qui s'inscrit dans l'item « l'adaptation des enjeux » et qui se décline en 3 étapes (étude de vulnérabilité sur le territoire à risque important d'inondation, campagne de diagnostics de réduction de la vulnérabilité « habitat », mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité) est en cours.

La 1<sup>ère</sup> étape « l'étude de vulnérabilité » a été réalisée par l'EPTB Somme Ameva sur les territoires à risque important d'inondation d'Abbeville et d'Amiens. Cette étape a permis d'établir un protocole de diagnostic de vulnérabilité de l'habitat. La 2<sup>ème</sup> phase « campagne de diagnostics de réduction de la vulnérabilité » est en cours de lancement. Ces diagnostics auront pour objectifs de proposer si possible, des travaux peu onéreux aux propriétaires, avec une participation du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Des habitations sur Abbeville et Mareuil-Caubert ont été sélectionnées. Des moyens de communication pour faire comprendre l'action aux citoyens et les faire adhérer sont en cours de réflexion.

Concernant l'action « réaliser une cartographie des axes de ruissellement potentiels à l'échelle du périmètre de la SLGRI », suite à de forts orages qui ont touché le département de la Somme en mai et juin 2018, impactant plus de 100 communes, la DDTM a réalisé un porter à connaissance complémentaire pour les documents d'urbanisme qui a été transmis aux collectivités en 2019 afin de les sensibiliser aux risques inondation par ruissellement. Il est composé d'une cartographie dynamique du porter à connaissance représentant tous les axes de ruissellement des bassins hydrauliques amont et aval. Il ajoute que le croisement des données présentes sur la cartographie, montre d'une part, qu'il y a des habitations présentes sur les axes de ruissellement, et que d'autre part, il y a des zones où potentiellement les risques seraient très importants. L'objectif de ce porter à connaissance est de partager ces informations avec les élus.

Plusieurs schémas directeurs de gestion des eaux pluviales ont été réalisés sur le territoire sur le périmètre du SCOT du Grand Amiénois.

En lien avec la mesure 4.1 « Mise en place d'un observatoire territorial des risques naturels », la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme a créé un observatoire départemental des risques naturels en février 2018, qui pourra, si le comité de pilotage le souhaite, servir de base pour l'observatoire territorial des risques naturels de la stratégie. Les informations collectées sont des articles de presse, des courriers, des photographies, des études et des fiches de constatation. A long terme, cet observatoire sera rendu accessible aux personnes extérieures à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme. Les autres actions de cet axe, sont en cours ou à programmer avec des échéances allant jusqu'en 2022.

2/ Un territoire consciencieux qui entretient, cultive et développe sa perception au risque. Parmi les actions prévues dans cet axe, la révision du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs a été finalisée.

Un deuxième projet a été lancé : le projet « habiter au bord de l'eau, vivre avec les inondations » qui se construit en deux temps :

- la réalisation de supports pédagogiques et ludiques pour les élèves de cm1 et de cm2 des territoires à risques important d'inondation d'Amiens et d'Abbeville et des communes du littoral, 5000 livrets ont été imprimés au total. Des livrets ont été distribués aux élèves des écoles primaires présentes sur le territoire à risque important d'inondation d'Abbeville en 2018. Ils ont également été distribués sur le territoire à risque important d'inondation d'Amiens et sur le littoral picard en 2019. Les exemplaires restants seront distribués sur le territoire du bassin versant de la Somme.

- la création d'un village exposition de 2 jours sur Abbeville, Amiens et le littoral, regroupant l'ensemble des prestations réalisées par le public scolaire associé à des animations de sensibilisation à la culture du risque et débats. Le premier village-inondation s'est tenu les 6 et 7 décembre 2018 à Abbeville : 200 enfants étaient présents soit 38 % des cm1 et des cm2 du territoire à risque important d'inondation d'Abbeville. En 2019, deux villages inondation ont été organisés : un sur Amiens et l'autre sur Cayeux-sur-mer.

3/ Un territoire volontaire et résilient qui s'adapte durablement au risque d'inondation

L'action « Définir une stratégie d'intervention pour mener des diagnostics de vulnérabilité » a été réalisée et est terminée. Elle a été réalisée en lien avec la réalisation de l'étude de vulnérabilité, action de l'objectif 1. Les autres actions sont en cours ou à lancer : elles concernent des études et des travaux en lien pour certains avec des ouvrages hydrauliques, un accompagnement des collectivités et des porteurs de SCoT dans la prise en compte des risques d'inondation...

4/ Un territoire responsable qui se prépare à la crise

Les actions telles que la « création de club PCS » sont soit en cours, soit à lancer.

5/ Un territoire cohérent et solidaire qui agit en synergie à différentes échelles

Cet objectif regroupe des actions telles que la création d'un réseau d'acteurs sur la question des risques d'inondation, rapprocher les gouvernances du Plan Somme et de la Stratégie Locale : mise en place d'un groupe de travail sur la gouvernance. Ces actions sont en cours ou à lancer.

**Perspectives :**

**La SGRI poursuivra les actions en cours notamment via les deux PAPI présents sur le territoire :**

- le PAPI Somme qui a sollicité et obtenu l'accord de la CIB le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour un avenant pour la mise en place de 2 nouvelles actions, pour prolonger le délai de 2ans.**

**Il est prévu que le futur PAPI 3 soit plus axé sur la prise en compte du phénomène de ruissellements puisque le territoire connaît de plus en plus ce phénomène.**

- le PAPI BSA qui a sollicité et obtenu l'accord de la CIB pour pouvoir prolonger le délai pour pouvoir démarrer les actions.**



**PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

*La DREAL Hauts-de-France est un service régional déconcentré du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*



Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 du parlement européen, relative à l'évaluation et à la gestion du risque inondation, transposée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE, « Grenelle 2 ») complétée par le décret du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.